



PLATE-FORME FRANCOPHONE
DU VOLONTARIAT
A.S.B.L.



Dans le cadre du décret Education Permanente

**La Plate-forme francophone du Volontariat
présente :**

ANALYSE N°12

(8.237 signes)

**Quand la bonne gouvernance permet
la participation**

*Comment soutenir l'engagement volontaire
au niveau communal ?*



Introduction

L'engagement au niveau local est fondamental pour promouvoir le bon fonctionnement d'une commune. Cet engagement se caractérise à travers différents éléments. L'action volontaire doit **dépasser le stade de l'intention** et elle est supposée remettre la collectivité au cœur de la société alors que nous sommes aujourd'hui soumis à la tyrannie de l'intimité aux niveaux privé et public. Le volontariat doit également bénéficier d'une visibilité dans la cité et être attrayant. Cela impose un coût en termes de temps, d'énergie, de compétences. Enfin, l'action volontaire s'inscrit dans un processus déterminé par les raisons qui poussent un individu à s'engager durablement et l'intensité avec laquelle il s'investit.

Dans la littérature actuelle sur l'engagement, on évoque une situation de crise. Cette crise remet essentiellement en cause les structures traditionnelles et institutionnelles de l'engagement. Les volontaires d'aujourd'hui sont moins enclins à s'engager dans des structures figées au sein desquelles le collectif impose une marche à suivre. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les partis politiques rencontrent les mêmes types de difficultés dues au fait que leurs membres ne se sentent pas suffisamment libres de s'exprimer. De manière générale, l'**engagement** est aujourd'hui **individualisé, distancié et plus réflexif**. La notion de plaisir est devenue fondamentale, tout comme le besoin de se réaliser. Autre évolution notable, la logique de la professionnalisation domine désormais le volontariat à travers la culture de l'expertise.



Depuis les années 80, notre société a connu des bouleversements qui ont créé des **conditions propices à la pratique du volontariat**. Le temps de travail a diminué, celui consacré aux loisirs a augmenté et nous vivons plus longtemps en meilleure santé. Même si la flexibilisation du temps de travail engendre également des fissures entre l'espace privé et l'espace professionnel, nous disposons désormais de davantage de temps libre. Cependant, si les pensionnés et prépensionnés se retrouvent dans une situation favorable pour s'engager, les jeunes, eux, ressentent une insécurité pour leur avenir et une incertitude grandissante quant à leur vie professionnelle, ce qui peut avoir des conséquences sur leurs projets volontaires.

1) Les déterminants de l'engagement volontaire

Les personnes décident de s'engager pour des raisons liées à leur **parcours de vie**. Le niveau d'éducation entraîne aussi souvent une prise de conscience des enjeux collectifs qui amènera l'individu à s'engager. Le contexte relationnel joue également et de nombreux volontaires se rappellent avoir débuté leur activité de volontariat suite à une rencontre déterminante. Enfin, les éléments cognitifs influencent nos représentations du monde et en conséquence, peuvent nous pousser à nous engager.

Il y a un manque de considération du volontariat dans l'espace public alors que des politiques spécifiques en matière d'éducation et de sensibilisation peuvent attirer des volontaires et développer des dynamiques d'engagement. Les Autorités publiques considèrent encore trop souvent qu'il n'est pas pertinent de développer une politique à l'égard du volontariat. Pourtant, **les orientations législatives peuvent pleinement favoriser ou freiner le volontariat**.



2) Encourager la participation au niveau local

Pour encourager la participation au niveau local, il est nécessaire de créer un cadre. A l'échelle communale, il existe en Wallonie le **Code de la démocratie locale et de la décentralisation**. Il s'agit d'une législation qui régit le fonctionnement communal en proposant une série d'outils qui facilitent la participation. Mais, quel pouvoir veut-on réellement donner aux citoyens ? Nous sommes dans une démocratie participative dont l'avenir repose sur la cohésion sociale et le vivre ensemble au niveau local, ce sont donc principalement les communes qui vont devoir en premier lieu répondre à cette question.

Depuis 2009, les communes wallonnes ont également été incitées à développer des **plans de cohésion sociale** qui se réalisent sur base d'un dialogue concerté avec la population. Différentes politiques existent bel et bien, mais il faut des responsables politiques qui prennent leur responsabilité pour mettre en place ces processus. Les volontaires sont présents et actifs dans les communes et cette ressource doit être identifiée pour permettre au pouvoir politique de se rendre compte de leur apport au sein d'une localité.

Le volontariat est une **matière transversale** qui va à l'encontre du fonctionnement par compétences des échevins. Cependant, le plan de cohésion sociale, qui impose aux communes de faire un diagnostic des acteurs, a justement pour enjeu central d'encourager la transversalité. Il s'agit d'une opportunité pour la société civile et les habitants d'exercer leur devoir de lobby et de revendications auprès du politique et ne pas se satisfaire du rôle de citoyen-consommateur de service.



Enfin, il faut **démonter les différents préjugés** sur le volontariat. Tout d'abord, le volontariat ne concurrence pas l'emploi. Au contraire, les activités volontaires mettent souvent le doigt sur des problèmes ou des carences qui permettent de créer à posteriori de nouveaux services. En effet, de nombreuses associations ont été créées parce qu'il y avait des manques et ces groupements organisés de citoyens ont apporté des solutions nouvelles, jusqu'à parfois créer des structures aussi importantes que les mutualités ou les syndicats. Ensuite, les volontaires ne sont plus des amateurs et nombre d'entre eux possèdent désormais des compétences à mettre au service de la collectivité. Enfin, depuis la loi de 2005 relative aux droits des volontaires, le volontariat n'est plus une source de problèmes administratifs.

Il y a un besoin urgent de soutien au monde associatif et aux volontaires et seul un changement de regard permettra de faire comprendre que les volontaires sont une ressource pour changer les politiques dans les quartiers et qu'il est nécessaire de développer une **politique de coresponsabilité** entre tous les acteurs pour réduire les inégalités et améliorer le vivre ensemble.

3) Des initiatives à inventer

Le volontariat est une source intarissable d'énergies, de volontés et d'initiatives qui permettent aux citoyens de participer à la vie de leur commune. C'est une école de la démocratie et un innovateur social. Moteur de la participation citoyenne, le volontariat peut servir d'**indicateur du degré d'implication de la population dans la vie communale**. C'est pourquoi la commune devrait être le premier lieu d'engagement volontaire pour les citoyens.



Homme ou femme, blanc ou noir, à pied ou en chaise roulante, croyant ou athée, jeune ou vieux, homo ou hétéro, chacun a le droit d'exercer une activité de volontariat pour faire vivre des espaces de gratuité et de solidarité dans toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles.

Mais, si le développement du volontariat au niveau communal est une nécessité, il est indispensable de comprendre comment fonctionnent les politiques au niveau local. Sans mandat politique, on se place dans une situation de clandestinité qui met en difficulté tant le pouvoir politique que le monde associatif. Dans cette optique, la première étape est de sensibiliser les conseillers communaux au volontariat pour **influencer la politique communale** en début de législature. Lorsque le cadre législatif est créé, l'administration peut alors expérimenter des stratégies et éventuellement élaborer le profil d'un référent volontariat au sein de la commune. Il ne faut pas craindre l'expérimentation. La solidarité et la participation, ça s'invente...

A titre d'exemple, les projets **Sustainable Urban Neighbourhoods (SUN)** promeuvent le développement durable dans les quartiers à travers 4 types d'activités en lien avec le développement économique, la cohésion sociale, la rénovation énergétique et la verdurisation du quartier. Il s'agit d'approches participatives au travers desquelles la commune travaille avec le secteur associatif pour concevoir et mettre en place un plan d'action au niveau local. Ces projets établissent non seulement un dialogue et une concertation entre les habitants et les autorités communales, mais favorisent aussi une mobilisation en faveur du quartier.



Conclusion

C'est dans cette optique que la Plate-forme francophone du Volontariat a lancé la campagne **Ma commune volontaire** en 2 volets : un guide ludique du volontariat pour sensibiliser les élus locaux et un fascicule pratique pour mettre en pratique un soutien au volontariat au niveau communal. Ces ouvrages pointent une série de priorité pour le secteur associatif en matière de volontariat : inscription du volontariat dans les accords de majorité, nomination d'un référent sur le volontariat au sein du conseil communal, dégagement d'une ligne budgétaire en faveur du volontariat, mise à disposition des infrastructures communales, simplification des démarches administratives en adaptant les horaires aux réalités des volontaires et enfin, communication sur les activités de volontariat dans la localité.

Pour de nombreux élus locaux, le volontariat reste encore une terre inconnue. Pourtant, nombreux sont les individus actifs dans des activités de volontariat au niveau communal : membre de pouvoir organisateur dans une école, membre d'un conseil d'administration, professeur en alphabétisation, taxi social, entraîneur sportif, animateur en mouvement de jeunesse, ...Ce soutien au volontariat donnera aux citoyens le sentiment d'un **lien renforcé** avec la commune et cela nourrira leur envie de s'impliquer et de participer à la vie et au mieux-être de leur localité.



Sources

- **STANGHERLIN Gregor**, « *Les acteurs des ONG - L'engagement pour l'autre lointain* », in Logiques politiques, L'Harmattan, mai 2005, 248 pages.